



Rue du Cloître – 77720 Champeaux  
Tel 01 60 66 96 47

Email : [rpi.champeaux77@laposte.net](mailto:rpi.champeaux77@laposte.net)

NOMBRE DE DELEGUES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7

Convocation le :

28 janvier 2022

Délibération :

**2022-02-01**

*PROGRAMME TRAVAUX ET  
DEMANDES DE SUBVENTIONS*

Annexe :-

Pages : 3

## Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

### Délibération n° 2022-02-01

L'an deux-mil-vingt-deux, le mardi 8 février, en la mairie de Champeaux s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, Président du RPI.

#### Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, Président du RPI ;

Monsieur Bruno REMOND, Maire d'Andrezel ;

Monsieur Joël MARTINEZ, représentant de Saint-Méry ;

Madame Candice BOYER, représentante d'Andrezel ;

Madame Nadège DEWANCKER, représentante de Champeaux ;

Madame Véronique LANGRY, représentante d'Andrezel ;

#### Etaient Absents excusés :

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;

Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de Saint-Méry,  
représenté par monsieur Joël MARTINEZ ;

Madame Jenifer PEREZ, représentante de Saint-Méry ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Bruno REMOND est désigné secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code des marchés publics ;

**Considérant** la validation de la 1<sup>ère</sup> phase de travaux pour 2022 ;

**Considérant** les travaux de réhabilitation et de mise aux normes à effectuer sur 2022 ;

Entendu le rapport de monsieur le Président qui présente au comité syndical le programme de travaux et plan de financement suivant :

Programme travaux 2022 – Réhabilitation et mise aux normes école maternelle Phase 1 - avec démarrage anticipé			
		HT	TTC
WESCO	Mobilier dortoir	2 423,60 €	2 901,44 €
JARDIN DE MARJOLAINE	Sécurisation cours de récréation	2 194,94 €	2 633,93 €
HC CLIMATISATION	Mise aux normes ventilation	1 028,90 €	1 234,68 €
		5 647,44 €	6 770,05 €
Programme travaux 2022 – Réhabilitation et mise aux normes école maternelle Phase 2 - sur 2022			
		HT	TTC
CHAUFFAGE EVOLUTION	Remplacement radiateur	787,00 €	944,40 €
CHAUFFAGE EVOLUTION	Remplacement pièces chaudière	921,00 €	1 105,20 €
ALPHA PC	Ordinateur portable	975,00 €	975,00 €
JVS	Logiciel métier mise aux normes m57	2 534,40 €	3 224,00 €
JVS	Mise en place sauvegarde des données	624,00 €	748,80 €
MBO	Porte anti pince doigts	1 170,00 €	1 404,00 €
OLSIPO	Autolaveuse	1 296,00 €	1 620,00 €
		8 307,40 €	10 021,40 €
Montant total phase 1 et 2		13 954,84 €	16 791,45 €

Financiers	Opération	Subventions sollicitées	
		Pourcentage	Montant
DETR	Phase 1 - 5 647,44€	0%	0 €
	Phase 2 - 8 307,40 €	50%	4 153,70 €
FER	Phase 1 - 5 647,44€	80%	4 517,95 €
	Phase 2 - 8 307,40 €	30%	2 492,22 €
Auto financement	Phase 1 - 5 647,44€	20%	1 129,49 €
	Phase 2 - 8 307,40 €	20%	1 661,48 €
			13 954,84 €

L'échéancier prévisionnel des travaux		
		Date prévisionnelle
WESCO	Mobilier dortoir	Septembre 2021
JARDIN DE MARJOLAINE	Sécurisation cours de récréation	Juillet 2022
HC CLIMATISATION	Mise aux normes ventilation	Dès que possible
CHAUFFAGE EVOLUTION	Remplacement radiateur	Dès que possible
CHAUFFAGE EVOLUTION	Remplacement pièces chaudière	Dès que possible
ALPHA PC	Ordinateur portable	Dès que possible
JVS	Logiciel métier mise aux normes m57	Dès que possible
JVS	Mise en place sauvegarde des données	Dès que possible

MBO	Porte anti pince doigts	Envoyé en préfecture le 11/02/2022 Reçu en préfecture le 11/02/2022 Affiché le Dès que possible
OLISIPO	Autolaveuse	ID : 077-257703819-20220208-20220201-DE

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le programme de travaux 2022 – Réhabilitation et mise aux normes école maternelle de Champeaux Phase 1et 2 ;

**AUTORISE** le Président du RPI à demander les subventions ;

**AUTORISE** le Président signer l'ensemble des documents relatifs à la réalisation des travaux et aux demandes de subventions associées.

Fait et délibéré en séance,

Le 08 février 2022,

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET,

Président du RPI,



*(Handwritten signature)*